

## AVIS D'OUVERTURE

(Extrait de l'arrêté d'ouverture du N° 12- SC/2017 du 14 mars 2017)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales organise au titre de l'année 2017 conjointement avec les Centres de Gestion de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, du Lot et du Tarn et Garonne, les concours externe, interne et de 3<sup>ème</sup> Voie

### D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Le concours externe :** Ce concours est ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Peuvent faire acte de candidature au concours externe, sans remplir les conditions de diplômes exigées :

- les pères et mères de familles d'au moins trois enfants qu'ils ou elles élèvent ou ont élevés effectivement ;
- les sportifs de haut niveau figurant sur une liste arrêtée chaque année par le Ministre des Sports.

les demandes d'équivalence de diplôme (REP) peuvent être sollicitées auprès du CNFPT et doivent être obtenues au plus tard le 18 octobre 2017).

**Le concours interne :** Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'État et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Ils doivent être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

**Le troisième concours :** Ce concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

#### NOMBRE DE POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

TOTAL	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> voie
81	49	24	08

Date d'ouverture de retrait de dossiers d'inscription ou de préinscriptions sur internet	Date limite de retrait des dossiers d'inscription ou de préinscriptions sur internet	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves écrites
Mardi 25 avril 2017	Mercredi 24 mai 2017	Judi 1 <sup>er</sup> juin 2017	Mercredi 18 octobre 2017 à BOMPAS

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent se préinscrire sur le site internet du CDG 66 [www.cdg66.fr](http://www.cdg66.fr) ou, à défaut, auprès du service concours du CDG66, soit durant les heures d'ouverture au public, soit par courrier en adressant une demande écrite accompagnée d'une enveloppe 21 x 29,7 libellée à leur adresse et affranchie pour un envoi de 100gr à l'adresse suivante :

**Centre de Gestion De la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales**  
6, rue de l'ange – BP 901  
66901 – PERPIGNAN Cedex 1

Les dossiers d'inscription doivent être remis **complets au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017**, soit sur place aux heures d'ouverture au public, soit par courrier (minuit dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessus.

La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, dans les délais prévus, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription et dûment complété).